

# Première présentation de la **feuille de paie 2010**

COMME CHAQUE ANNÉE AU 1<sup>er</sup> JANVIER, LA FEUILLE DE PAIE SUBIT UN CERTAIN NOMBRE DE MODIFICATIONS.

**E**n dehors des changements traditionnels, on notera surtout cette année une hausse du forfait social en vigueur depuis 2009.

## PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le plafond de la Sécurité sociale a été revalorisé de 0,91 % par arrêté ministériel. Ainsi, pour 2010, le plafond mensuel est porté de 2 859 € à 2 885 € et le plafond annuel de 34 308 € à 34 620 €.

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2010	
Trimestre	8 655 €
Mois	2 885 €
Quinzaine	1 443 €
Semaine	666 €
Jour	159 €
Heure <sup>(1)</sup>	22 €

(1) Pour une durée de travail inférieure à 5 heures.

## FORFAIT APEC

Le montant de la cotisation forfaitaire Apec (Association pour l'emploi des cadres) est porté de 20,58 € à 20,77 € (12,46 € pour



la part employeur et 8,31 € pour la part cadre). Le forfait annuel Apec sera retenu sur les salaires de mars 2010 des cadres en activité au 31 mars 2010.

## TITRES-RESTAURANT

Depuis 2006, le seuil d'exonération des titres-restaurant est revalorisé dans la même proportion que le barème de l'impôt sur le revenu. La limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu devant être relevée de 0,4 % pour 2010, ce seuil est donc porté, sous réserve de confirmation officielle, de 5,19 € à 5,21 € au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## FORFAIT SOCIAL

Initialement fixé à 2 %, le taux du forfait social – contribution patronale créée en 2009 – est porté à 4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Par ailleurs, certaines sommes, jusqu'alors exonérées de cette contribution patronale, y sont désormais assujetties. Il en est ainsi :

- des primes d'intéressement versées aux chefs d'entreprise, présidents, directeurs généraux, gérants, membres du directoire des personnes morales, et aux conjoints collaborateurs ou associés ;
- des jetons de présence et des sommes perçues au titre de l'exercice de leur mandat par les administrateurs et les membres du conseil de surveillance des sociétés anonymes ou des sociétés d'exercice libéral à forme anonyme<sup>(1)</sup>.

(1) La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010, qui a modifié le taux et élargi l'assiette du forfait social, n'est pas encore publiée au Journal officiel à l'heure où nous mettons sous presse.

REPOSE EN PAIE...



## Et le Smic ?

Cette année, le Smic sera revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier. Cette revalorisation, dont le pourcentage n'est pas encore connu à l'heure où nous mettons sous presse, devrait être inférieure à 0,5 %. Vous pourrez consulter sur internet le nouveau montant du Smic dès qu'il sera annoncé.